

# Comprendre les états financiers d'une entreprise en 5 points

Les états financiers d'une entreprise montrent sa situation économique sous différents aspects. Outil de pilotage, ces documents de synthèse permettent aux membres du conseil d'administration et dirigeants de prendre des décisions éclairées au vu d'une information complète et fiable et de fournir aux tiers une image fidèle de la situation de l'entreprise. Voici comment comprendre les états financiers d'une entreprise en 5 points.

## Trois principaux documents

Il existe trois principaux types d'états financiers :

- le bilan qui présente une photographie des biens (l'actif), des dettes (le passif), et des avoirs des actionnaires ou des associés (les capitaux propres) de l'entreprise au terme de l'exercice écoulé
- l'état des résultats qui recense les recettes (les produits) et les dépenses (les charges) sur un an
- l'état de l'évolution de la situation financière qui fournit des informations quant aux activités d'exploitation, de financement et d'investissement de l'entreprise

## Objectifs des états financiers

La loi québécoise impose aux compagnies l'obligation de présenter au cours de l'assemblée générale annuelle les états financiers de l'exercice clos. Les membres du conseil d'administration disposent d'une photographie de la situation économique de l'entreprise et d'un bilan sur l'année d'activité écoulée. Les états financiers fournissent :

- l'actif et le passif de l'entreprise
- les produits
- les charges.

Mais les états financiers présentent également d'autres utilités :

- ils aident le dirigeant à prendre des décisions éclairées
- ils servent de base d'établissement du prix lors d'une cession
- ils permettent aux investisseurs et prêteurs d'analyser la situation de l'entreprise avant de décider d'injecter des fonds ou de financer le développement de l'activité
- ils appuient une réclamation d'indemnité d'assurance en cas de rupture d'activité liée à un sinistre

## Évaluer les performances et prévoir l'avenir

L'état des résultats recense les revenus et les dépenses de l'entreprise sur une année. Il permet de constater si l'exercice est bénéficiaire ou déficitaire et notamment de comparer chaque poste de dépense et chaque catégorie de produit avec le budget prévisionnel et les exercices précédents. L'organisation peut ainsi déterminer si les plans stratégiques sont suivis ou s'ils nécessitent une réévaluation voire une modification.

L'état des résultats sert également de base pour établir les budgets des années à venir en intégrant les évolutions liées à la conjoncture (augmentation des prix de matières premières, du coût de la main d'oeuvre etc) et aux décisions managériales (comme par exemple des embauches ou au contraire des suppressions de postes, des changements de locaux, l'ouverture ou la fermeture d'un service).

### **Apprécier la solidité financière d'une entreprise**

En plus de révéler l'actif et le passif d'une entreprise, le bilan renseigne également sur les capitaux propres de l'organisation, et permet d'analyser sa solidité financière ainsi que sa capacité à absorber les pertes d'exploitation éventuelles.

### **Analyser la solvabilité de l'organisation**

L'état de l'évolution de la situation financière constitue un indicateur des flux de trésorerie d'une entreprise provenant des activités d'exploitation, de placement et de financement. Il permet :

- de récolter des informations sur les comptes débiteurs et créditeurs
- de suivre les achats et ventes d'immobilisations
- d'examiner les modes de financement des achats et le remboursement des dettes

Ces éléments contribuent à évaluer la liquidité et la solvabilité de l'entreprise, et de déterminer sa capacité à s'autofinancer et à rembourser ses dettes.

La production annuelle des états financiers ne permet pas seulement de satisfaire à une obligation légale. Elle fournit des données économiques relatives à l'état et l'évolution de l'entreprise, qui aident le dirigeant à prendre des décisions éclairées, et donne une image fidèle et complète de la situation de l'organisation aux tiers.

Source : [expertisecomptable.ca](http://expertisecomptable.ca)